

Avis n° 2023/01
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs de l'université de Toulon

Établissement / École

Nom :	Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon
Sigle :	EIUT
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Nice
Site(s) de l'école :	Toulon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/12

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon spécialité matériaux en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon spécialité systèmes numériques en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Philippe STOLTZ (membre de la CTI et co-rapporteur), Pascal LEBARBIER (expert auprès de la CTI), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI), Paul TERRIEN (expert élèves-ingénieur) et Xavier KESTELYN (observateur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 janvier 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon sur le site de Toulon	Formation continue	2023	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon, spécialité matériaux sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon, spécialité matériaux sur le site de Toulon	Formation continue	2023	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon, spécialité systèmes numériques sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2028-2029	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon, spécialité système numériques sur le site de Toulon	Formation continue	2023	2028-2029	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université

- Rédiger un contrat d'objectifs et de moyens 2023-2026 justifiant notamment de l'ambition partagée avec l'école du niveau d'autonomie donnée à celle-ci sur le plan pédagogique, de la définition des profils d'enseignement et de recrutement des enseignants-chercheurs, et du renouvellement des postes et des moyens financiers attribués.

Pour l'école

- S'assurer des moyens en lien avec les ambitions, notamment financiers et humains ;
- Conforter la politique de recherche en lien avec l'université ;
- Structurer le système d'assurance qualité : mieux définir les objectifs opérationnels en lien avec le plan stratégique, s'assurer du pilotage des actions, de l'analyse des résultats obtenus, de la traçabilité des process et du suivi des boucles de retour en amélioration continue ;
- Structurer et déployer une démarche RSE propre à l'école ;
- Dynamiser le plan d'internationalisation en plaçant notamment des objectifs sur les mobilités entrantes et sortantes et le développement de nouveaux partenariats, s'assurer du suivi effectif des performances atteintes ;
- Renforcer l'accompagnement à la vie associative ;
- Mettre en place un observatoire des métiers ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit.

Pour chaque spécialité

- Rendre conforme le règlement des études sur les points relatifs à l'immersion à l'international ;
 - Finaliser la démarche compétences (acquis d'apprentissage, méthodes pédagogiques et d'évaluation) ;
 - S'assurer d'une évaluation systématique des enseignements sur chacune des filières.
- Homogénéiser les pratiques entre les voies de formation initiale sous statut d'étudiant et statut d'apprenti.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon	2023	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon, spécialité matériaux	2023	2028-2029
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur de l'université de Toulon, spécialité systèmes numériques	2023	2028-2029

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 février 2023



Le vice-président
Jean-Louis ALLARD